

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS

BREVET
D'ÉTAT

LE BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF DU 1er DEGRÉ

Option KARATE ET ARTS MARTIAUX AFFINITAIRES

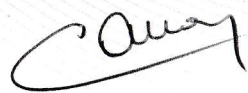
est attribué en application de l'arrêté DRJS Ile de France du 06 décembre 1995

à Monsieur CARRON Michel

Né(e) le 26 décembre 1958 à Paris 20ème

N° 075 95 0672 A Paris le 06 décembre 1995

Le Titulaire,



Le Directeur régional de la jeunesse et des sports,



B. CAHEN